

DEMANDE  
**DISPONIBILITE/CONGE PARENTAL**  
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

A retourner à la DSDEN des Alpes-Maritimes, bureau 242, par la voie hiérarchique

**Avant le 9 janvier 2020**

Je soussigné(e) : NOM d'usage.....Nom de jeune fille.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....Adresse électronique.....@ac-nice.fr

Affecté(e) sur un poste  définitif  provisoire  sans poste

**Sollicite pour l'année 2020/2021 (effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020)**

**DISPONIBILITE**

1<sup>ère</sup> demande

Renouvellement

**une disponibilité de droit**

Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans (photocopie du livret de famille)

Pour suivre le conjoint (attestation de son employeur ; PACS ou livret de famille ; tout document administratif prouvant 1 communauté de vie, tel que la taxe d'habitation, la feuille d'imposition, une facture EDF,.. ; annexe 1 ou 2 selon votre situation)

Pour donner des soins à un conjoint, enfant ou ascendant atteint d'une maladie grave ou d'un handicap (livret de famille, certificats médicaux)

Pour exercer un mandat d'élu local (mandat)

**une disponibilité sur autorisation, accordée sous réserve des nécessités de service**

Pour convenances personnelles (annexe 1 ou 2 selon votre situation+ courrier et justificatif) – 10 ans maximum

Pour création d'entreprise (extrait du registre du commerce) – 2 ans maximum

Pour études ou recherches (certificat d'inscription) – 6 ans maximum

Je m'engage à fournir les pièces justificatives correspondant à ma demande.

**J'ai pris acte que :**

je perdais mon poste.

je perdais mes droits à rémunération et retraite.

cette demande est valable uniquement pour l'année 2020/2021 et que pour la rentrée 2021, je devrais soit effectuer une demande de réintégration soit une demande de renouvellement de disponibilité.

**CONGE PARENTAL**

1<sup>ère</sup> demande

Renouvellement

**un congé parental (par période de 6 mois renouvelables) à compter**  
du.....

Avez- vous fait une demande de congé de formation professionnelle ?

OUI  NON

Avez-vous demandé une mutation pour un autre département ?

OUI  NON

*Les personnels placés en positions de disponibilité doivent, dans l'hypothèse où leur demande de mutation est satisfaite, demander leur réintégration auprès de leur département d'origine afin de pouvoir intégrer le nouveau département.*

**Date et signature de l'intéressé(e)**

**Visa de l'IEN de la circonscription**